



13 février 2013

(13-0791)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

### NOTIFICATION G/SPS/N/RUS/8

#### COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

La communication ci-après, reçue le 8 février 2013, est distribuée à la demande de la délégation de l'Union européenne.

1. Dans la notification G/SPS/N/RUS/8 qu'elle a adressée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Fédération de Russie a fait part de l'application de mesures d'urgence visant l'Allemagne. Ces mesures comprennent une interdiction complète de l'importation de viandes de porc, de bœuf et de volailles fraîches, réfrigérées, mais non congelées. La Russie justifie son action en affirmant que l'Allemagne ne respecte pas les prescriptions de l'Union douanière et de la Russie. Elle allègue qu'il n'y a pas de contrôle suffisant de la part des services vétérinaires de l'Allemagne lors de l'exportation de viandes réfrigérées vers la Russie.
2. L'Union européenne conteste vivement le fondement de cette notification.
3. Tous les aliments et produits alimentaires exportés depuis l'Union européenne doivent satisfaire aux prescriptions sanitaires prévues par la législation de l'UE, ainsi qu'aux prescriptions additionnelles des pays importateurs, sous réserve que ces dernières soient élaborées conformément aux dispositions internationales et multilatérales pertinentes.
4. L'Union européenne et ses États membres ont déployé tous les efforts raisonnables pour satisfaire aux prescriptions de l'Union douanière et de la Fédération de Russie. Dans les cas présentant des difficultés, l'Union européenne invite la Fédération de Russie à y faire face de manière proportionnée et non discriminatoire conformément aux bonnes pratiques commerciales.
5. L'Union européenne est résolue à travailler avec tous ses partenaires commerciaux sur une base bilatérale et, dans les cas où cela sera approprié, dans le cadre de l'OMC/de l'Accord SPS afin de permettre aux échanges de se poursuivre en toute sécurité.
6. L'Union européenne se dit donc déçue que les mesures annoncées par la Fédération de Russie ne soient pas justifiées du point de vue technique ni juridique, et qu'elles soient disproportionnées.
7. L'Union européenne demande la levée des mesures avec effet immédiat.